

**Convention-cadre sur les
changements climatiques**Distr. générale
16 mars 2020
Français
Original : anglais**Conférence des Parties****Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux
de sa vingt-cinquième session, tenue à Madrid
du 2 au 15 décembre 2019****Première partie : Délibérations**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations et sigles		4
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1–2	5
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	3–39	5
A. Élection du Président de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties	3	5
B. Adoption du règlement intérieur	4–5	5
C. Adoption de l'ordre du jour	6–10	6
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président	11–15	8
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs.....	16–18	9
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....	19–28	9
G. Dates et lieux des futures sessions	29–35	11
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	36–37	11
I. Participation	38	12
J. Documentation.....	39	12
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour).....	40–49	12
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	40–42	12
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	43–45	12
C. Questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.....	46–49	13



IV.	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour).....	50–52	14
V.	Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 5 de l'ordre du jour).....	53–58	14
VI.	Rapport du Comité de l'adaptation (Point 6 de l'ordre du jour).....	59–62	15
VII.	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 7 de l'ordre du jour).....	63–71	15
VIII.	Questions relatives au financement (Point 8 de l'ordre du jour).....	72–87	17
	A. Financement à long terme de l'action climatique	72–75	17
	B. Questions relatives au Comité permanent du financement	76–79	17
	C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds.....	80–83	18
	D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds.....	84–87	18
IX.	Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (Point 9 de l'ordre du jour).....	88–92	19
X.	Renforcement des capacités au titre de la Convention (Point 10 de l'ordre du jour).....	93–97	20
XI.	Questions relatives aux pays les moins avancés (Point 11 de l'ordre du jour).....	98–99	21
XII.	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 12 de l'ordre du jour).....	100–102	21
XIII.	Questions de genre et changements climatiques (Point 13 de l'ordre du jour).....	103–105	21
XIV.	Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 (Point 14 de l'ordre du jour).....	106–107	22
	A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention		22
	B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention	106–107	22
XV.	Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (Point 15 de l'ordre du jour <i>laissé en suspens</i>).....		22
XVI.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 16 de l'ordre du jour).....	108–114	22
	A. Rapport d'audit et états financiers de 2018.....		22
	B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019	108–109	22
	C. Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021	110–111	22
	D. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.....	112–114	23

XVII.	Réunion de haut niveau (Point 17 de l'ordre du jour).....	115–121	23
	A. Déclarations des Parties.....	119–120	23
	B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.....	121	24
XVIII.	Questions diverses (Point 18 de l'ordre du jour).....	122	24
XIX.	Conclusion des travaux de la session (Point 19 de l'ordre du jour).....	123–132	24
	A. Adoption du projet de rapport de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties.....	126–130	24
	B. Clôture de la session.....	131–132	26

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-cinquième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties

FCCC/CP/2019/13/Add.1

Décision

- 1/CP.25 Chili Madrid – Le temps de l'action
- 2/CP.25 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme
- 3/CP.25 Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes
- 4/CP.25 Plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
- 5/CP.25 Portée du deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation
- 6/CP.25 Révision des Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

FCCC/CP/2019/13/Add.2

- 7/CP.25 Plans nationaux d'adaptation
- 8/CP.25 Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2019
- 9/CP.25 Examen des travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités
- 10/CP.25 Quatrième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre de la Convention
- 11/CP.25 Questions relatives au Comité permanent du financement
- 12/CP.25 Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds

- 13/CP.25 Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds
- 14/CP.25 Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques au moyen du Mécanisme technologique
- 15/CP.25 Mandat de l'examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention
- 16/CP.25 Dates et lieux des futures sessions
- 17/CP.25 Budget-programme de l'exercice biennal 2020-2021
- 18/CP.25 Questions administratives, financières et institutionnelles

Résolution

- 1/CP.25 Remerciements au Gouvernement de la République du Chili, au Gouvernement du Royaume d'Espagne et aux habitants de Madrid

Abréviations et sigles

AILAC	Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
Groupe consultatif d'experts	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
OIG	organisation intergouvernementale
ONG	organisation non gouvernementale
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt-cinquième session de la Conférence des Parties (COP), convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, s'est tenue à l'IFEMA – Feria de Madrid, à Madrid, du 2 au 15 décembre 2019¹. Michał Kurtyka (Pologne), Président de la vingt-quatrième session de la COP, a ouvert la session le lundi 2 décembre et a fait une déclaration liminaire².

2. La cérémonie d'ouverture s'est tenue le 2 décembre en présence de chefs d'État et de gouvernement. Des déclarations ont été faites par : Hoesung Lee, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; Sebastián Piñera, Président du Chili, par retransmission en direct ; António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ; et Pedro Sánchez, Président du Gouvernement espagnol³.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance de la COP⁴, le Président de la vingt-quatrième session a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux. Il a informé les Parties que le président suivant serait issu des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur proposition du Président de la vingt-quatrième session, la COP a élu par acclamation à la présidence de la vingt-cinquième session Carolina Schmidt, Ministre de l'environnement du Chili, qui a fait une déclaration⁵.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, la Présidente a rappelé que le Président de la vingt-quatrième session de la COP avait proposé de poursuivre à la vingt-cinquième session les consultations sur le projet de règlement intérieur, ce que les Parties avaient approuvé. Sur proposition de la Présidente, la COP est convenue que, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 continuerait d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Elle a également proposé qu'un membre de

¹ La vingt-cinquième session de la COP s'est tenue parallèlement à la quinzième session de la CMP et à la deuxième session de la CMA, dont les délibérations font l'objet de rapports distincts (FCCC/KP/CMP/2019/8 et FCCC/PA/CMA/2019/6, respectivement). Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

² On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 0:01:04).

³ Tous les discours et déclarations prononcés lors de la cérémonie d'ouverture officielle et de la réunion de haut niveau dont il est question dans le présent rapport sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/un-climate-change-conference-december-2019/speeches-and-statements-at-cop-25>.

⁴ Les séances de la COP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

⁵ On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 0:11:27).

haut rang de sa délégation tiennent en son nom des consultations informelles sur la question et en communiquent le résultat à la Conférence.

5. À la 8^e séance, le 15 décembre, la Présidente a remercié Claudio Garrido (Chili) d'avoir entrepris ces consultations informelles et a informé la COP que les Parties étaient convenues de poursuivre les consultations sur la question à la vingt-sixième session de la COP (novembre 2020). Sur proposition de la Présidente, la COP a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa vingt-sixième session.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. À sa 1^{re} séance, la COP a examiné le document FCCC/CP/2019/11 contenant l'ordre du jour provisoire⁶. La Présidente a noté que le document prenait en compte le résultat de consultations intensives et a remercié toutes les Parties de leur participation constructive. Elle a rappelé ce qui avait été convenu entre les Parties concernant des points précis :

a) Le point dont l'inscription à l'ordre du jour avait été proposée par l'Égypte au nom du Groupe des États d'Afrique, intitulé « Clarification de la situation de l'attribution de privilèges et immunités au Fonds vert pour le climat », n'était pas inclus dans l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/CP/2019/11. Cependant, la Présidente a demandé aux cofacilitateurs du point 8 c), « Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds », de prévoir la possibilité d'examiner la question au titre de ce point subsidiaire, dans l'espoir de parvenir à un résultat positif. Elle a informé les Parties qu'elle s'entreferait personnellement de cette question avec le Secrétaire général ;

b) Le point 14 c), « Proposition de la Turquie visant à supprimer le nom de la Turquie de la liste de l'annexe I à la Convention », avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/CP/2019/11. Cependant, la Présidente a informé les Parties que, juste avant l'ouverture de la session, la Turquie avait retiré sa demande d'inscription de ce point à l'ordre du jour.

7. La Présidente a proposé que l'examen des points ci-après de l'ordre du jour soit laissé en suspens :

a) Point 14 a), « Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention » ;

b) Point 15, « Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats ».

8. La Présidente a ensuite proposé d'adopter l'ordre du jour figurant dans le document FCCC/CP/2019/11, modifié comme indiqué au paragraphe 6 b) ci-dessus et dans lequel les points 14 a) et 15 seraient laissés en suspens.

9. Sur proposition de la Présidente, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.

2. Questions d'organisation :

a) Élection du Président de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties ;

b) Adoption du règlement intérieur ;

⁶ En prévision de la session, le secrétariat a publié le document FCCC/CP/2019/1 et Add.1 contenant l'ordre du jour provisoire annoté, établi en accord avec le Président de la vingt-quatrième session de la COP après consultation du Bureau et compte tenu des vues exprimées par les membres du Bureau et par les Parties à la cinquantième session du SBI. À l'issue de consultations approfondies au cours de la semaine de pré-session, le secrétariat, en accord avec la Présidente de la vingt-cinquième session de la COP, a ensuite publié le document FCCC/CP/2019/11 contenant l'ordre du jour provisoire, que la Présidente a présenté à la COP pour examen et adoption.

- c) Adoption de l'ordre du jour ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - g) Dates et lieux des futures sessions ;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
 4. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
 5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
 6. Rapport du Comité de l'adaptation.
 7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques⁷.
 8. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
 - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds.
 9. Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques.
 10. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
 11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
 12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
 13. Questions de genre et changements climatiques.
 14. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (*question laissée en suspens*) ;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.
 15. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*question laissée en suspens*).

⁷ L'inscription de ce point à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

16. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2018 ;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019 ;
 - c) Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021 ;
 - d) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
 17. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
 18. Questions diverses.
 19. Conclusion des travaux de la session.
 - a) Adoption du projet de rapport de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Clôture de la session.
10. Un représentant d'une Partie a fait une déclaration.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

11. À la 1^{re} séance, la Présidente a informé la COP qu'Una May Gordon (Jamaïque), Vice-Présidente de la COP, avait engagé au nom du Président de la vingt-quatrième session de la COP des consultations sur l'élection des membres du Bureau autres que le Président et qu'elle poursuivrait ces consultations jusqu'à ce que la désignation des candidats soit achevée.

12. La Présidente a également informé la COP que huit candidatures seulement sur les 157 prévues avaient été reçues et que la composition par sexe des organes créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris en 2019 était de 30 % de femmes et de 70 % d'hommes.

13. La Présidente a demandé aux Parties d'envisager activement la nomination d'hommes et de femmes, sur un pied d'égalité, à des postes électifs dans tous les organes établis, afin de parvenir à un équilibre entre les sexes. Elle a aussi invité les groupes et les collectifs concernés à soumettre toutes les candidatures manquantes avant le 7 décembre. Sur sa proposition, la COP a décidé de surseoir à l'élection des autres membres de son Bureau jusqu'à la désignation de tous les candidats.

14. À la 8^e séance, la Présidente a remercié M^{me} Gordon d'avoir mené les consultations en vue de l'élection des autres membres du Bureau, ainsi que des membres des bureaux d'autres organes relevant de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

15. Sur proposition de la Présidente, la COP a élu par acclamation les autres membres du Bureau de sa vingtième-cinquième session⁸. La composition du Bureau est donc la suivante⁹ :

Bureau

Présidente : Carolina Schmidt (Chili)

⁸ Voir l'enregistrement de la séance à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-blank-template-2> (à partir de 0:47:20).

⁹ Au sujet de l'élection par la CMA d'un membre supplémentaire au Bureau de sa deuxième session, voir le document FCCC/PA/CMA/2019/6, par. 7.

Bureau

Vice-Présidents :	Andrej Bojic (Serbie)
	Federica Fricano (Italie)
	Tanguy Gahoume (Gabon)
	Bianca Moldovean (Roumanie)
	Anne Rasmussen (Samoa)
	Muhammad Irfan Tariq (Pakistan)
	Lois M. Young (Belize)
Président du SBSTA	Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo)
Présidente du SBI	Marianne Karlsen (Norvège)
Rapporteur	Ahmad Rajabi (République islamique d'Iran)

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

16. À sa 1^{re} séance, la COP a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs, dans laquelle figurait la liste des 5 OIG et des 118 ONG qui avaient été provisoirement admises en qualité d'observateurs¹⁰. Suivant les recommandations du Bureau et sur proposition de la Présidente, la COP a admis en qualité d'observateurs les organisations énumérées dans la note susmentionnée du secrétariat.

17. Conformément aux décisions 36/CMP.1 et 2/CMA.1, la décision de la COP concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'applique également à la CMP et à la CMA.

18. En outre, sur proposition de la Présidente fondée sur une recommandation du Bureau, la COP a demandé au SBI de revoir à sa cinquante-deuxième session la procédure d'admission d'organisations en qualité d'observateurs et de donner toute directive utile au secrétariat à ce sujet.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

19. À la 1^{re} séance, la Présidente a informé les Parties que la COP prendrait les mesures voulues sur la base des recommandations du SBSTA et du SBI concernant les points suivants de son ordre du jour :

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 6 Rapport du Comité de l'adaptation

Point 7 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques¹¹

¹⁰ FCCC/CP/2019/6/Rev.1.

¹¹ L'inscription de ce point à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

Point 9 Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

Point 12 Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 4 Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

Point 5 Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Point 10 Renforcement des capacités au titre de la Convention

Point 11 Questions relatives aux pays les moins avancés

Point 13 Questions de genre et changements climatiques

Point 16 a) Rapport d'audit et états financiers de 2018

Point 16 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019

20. Sur proposition de la Présidente, la COP est convenue de renvoyer au SBI l'examen (au titre du point 13 de son ordre du jour) du rapport annuel sur la composition par sexe et du rapport de synthèse sur les progrès réalisés dans l'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués.

21. L'Ukraine a émis une objection à l'examen du point 4 de l'ordre du jour et a demandé que l'examen de ce point et de tous les documents établis par le secrétariat qui ne sont pas conformes aux résolutions 68/262, paragraphe 6, et 73/263, paragraphe 11, de l'Assemblée générale, soit reporté. Cette Partie a également demandé que sa déclaration soit prise en compte dans le rapport sur les travaux de la session¹². La Présidente a pris note des demandes de l'Ukraine.

22. La Présidente a informé la Conférence des Parties que les sessions des organes subsidiaires s'achèveraient le lundi 9 décembre et qu'elle attendait avec intérêt les résultats de leurs travaux.

23. Au sujet du point 17 de l'ordre du jour (Réunion de haut niveau), la Présidente a informé la COP que les déclarations nationales des Parties seraient entendues lors de la réunion commune de haut niveau de la COP, de la CMP et de la CMA les 10 et 11 décembre, tandis que de hauts représentants d'OIG et d'ONG feraient des déclarations le 11 décembre¹³.

24. La Présidente a également signalé que la COP se réunirait dans le courant de la journée à l'occasion d'une séance plénière commune avec les autres organes directeurs et les organes subsidiaires pour entendre les déclarations liminaires des Parties et des observateurs.

25. La COP a décidé de procéder comme la Présidente l'avait proposé.

26. À la 2^e séance commune de la COP, de la CMP à sa quinzième session, de la CMA à sa deuxième session et du SBSTA et du SBI à leur cinquante et unième session, le 2 décembre, des déclarations ont été faites par les représentants de Parties, au nom des groupes de Parties suivants : Groupe des 77 et Chine ; Union européenne et ses États membres ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Groupe composite ; Groupe des États arabes ; Groupe des États d'Afrique ; pays les moins avancés ; Coalition des pays à forêts tropicales humides ; Alliance des petits États insulaires ; Argentine, Brésil et Uruguay ; Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial

¹² On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 0:42:32).

¹³ Voir note 3 ci-dessus.

entre les peuples ; Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine ; et AILAC. Une déclaration a été prononcée au nom d'une Partie¹⁴.

27. À la même séance, des déclarations ont en outre été faites par des représentants d'ONG du monde des affaires et de l'industrie, d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG d'agriculteurs, d'ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche, d'ONG syndicales, d'ONG de jeunes, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales et du Groupe Femmes et genre.

28. Au cours de la conférence, la Présidente a organisé cinq séances plénières informelles les 10, 12, 13, 14 et 15 décembre pour faire le point des progrès accomplis et communiquer les dispositions à prendre pour la suite des travaux en vue de parvenir à un résultat positif sur les questions non résolues transmises par les organes subsidiaires aux organes directeurs aux fins de nouvelles directives et sur des questions précises inscrites à l'ordre du jour des organes directeurs¹⁵.

G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

29. À la 1^{re} séance, la Présidente a indiqué que, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président de la vingt-sixième session de la COP, de la seizième session de la CMP et de la troisième session de la CMA (novembre 2020) serait issu des États d'Europe occidentale et autres États et que le Président de la vingt-septième session de la COP, de la dix-septième session de la CMP et de la quatrième session de la CMA serait issu du Groupe des États d'Afrique.

30. La Présidente a informé la COP que les États d'Europe occidentale et autres États avaient désigné le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour accueillir la vingt-sixième session de la COP, et elle a invité les États d'Afrique à se porter candidats pour accueillir la vingt-septième session de la COP.

31. La Présidente a indiqué qu'à sa cinquantième session le SBI avait recommandé des dates pour les sessions qui se tiendraient en 2024.

32. La Présidente a proposé qu'un membre de haut rang de sa délégation tienne en son nom des consultations informelles en vue de proposer un projet de décision sur les dates et lieux des futures sessions pour examen et adoption par la COP.

33. À la 8^e séance, la Présidente a remercié M. Garrido d'avoir mené ces consultations.

34. Sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a adopté la décision 16/CP.25, intitulée « Dates et lieux des futures sessions ».

35. Un représentant du Royaume-Uni, pays devant présider la COP à sa vingt-sixième session, a fait une déclaration¹⁶.

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

36. À la 7^e séance, le 12 décembre, la Présidente s'est référée au rapport sur la vérification des pouvoirs¹⁷, que le Bureau avait examiné et approuvé, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

¹⁴ On peut retrouver ces déclarations dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/joint-plenary-sbi-sbsta-cop-cmp-and-cma-to-take-up>.

¹⁵ Les enregistrements des séances sont disponibles à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/ondemand> (rechercher « Informal Presidency stocktaking plenary »).

¹⁶ On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-blank-template-2> (à partir de 0:39:44).

¹⁷ FCCC/CP/2019/12–FCCC/KP/CMP/2019/7–FCCC/PA/CMA/2019/5.

37. Compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires soumis par deux Parties¹⁸, la COP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session¹⁹.

I. Participation

38. On trouvera des renseignements sur la participation aux réunions de Madrid dans le document FCCC/CP/2019/INF.4.

J. Documentation

39. Les documents dont la COP était saisie à sa vingt-cinquième session sont disponibles sur le site Web de la Convention²⁰.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

40. À la 7^e séance, le Président du SBSTA, Paul Watkinson (France), a présenté le projet de rapport de la cinquante et unième session du SBSTA²¹ et a rendu compte oralement des résultats des cinquantième et cinquante et unième sessions de cet organe²².

41. Sur proposition de la Présidente, la COP a pris note du rapport du SBSTA sur les travaux de sa cinquantième session²³, du projet de rapport sur sa cinquante et unième session et du rapport oral du Président du SBSTA. La Présidente a remercié M. Watkinson pour son travail assidu et sa direction des travaux du SBSTA au cours des deux années écoulées.

42. À sa 8^e séance, la COP a pris note des candidatures proposées pour le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones²⁴.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

43. À la 7^e séance, le Président du SBI, Emmanuel Dumisani Dlamini (Eswatini), a présenté le projet de rapport du SBI sur les travaux de sa cinquante et unième session²⁵ et a rendu compte oralement des résultats des cinquantième et cinquante et unième sessions de cet organe²⁶.

¹⁸ États-Unis d'Amérique et Nioué.

¹⁹ Après l'adoption par la COP du rapport sur la vérification des pouvoirs, les États-Unis s'en sont dissociés en ce qui concerne l'acceptation des pouvoirs présentés par la République bolivarienne du Venezuela.

²⁰ <https://unfccc.int/event/cop-25>.

²¹ FCCC/SBSTA/2019/L.12.

²² On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-part-1> (à partir de 0:35:03).

²³ FCCC/SBSTA/2019/2.

²⁴ La liste la plus récente des membres et membres suppléants est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

²⁵ FCCC/SBI/2019/L.17.

²⁶ À consulter à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-part-1> (à partir de 0:39:12).

44. Sur proposition de la Présidente, la COP a pris note du rapport du SBI sur sa cinquantième session²⁷, du projet de rapport sur sa cinquante et unième session et du rapport oral du Président du SBI. La Présidente a remercié M. Dlamini pour son travail assidu et sa direction des travaux du SBI au cours des deux années écoulées.

45. Sur recommandations du SBI, la COP a adopté les décisions suivantes²⁸ :

- a) Décision 7/CP.25, intitulée « Plans nationaux d'adaptation »²⁹ ;
- b) Décision 15/CP.25 intitulée « Mandat de l'examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention »³⁰.

C. Questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires

46. Lors de la 1^{re} séance plénière informelle de bilan, le 10 décembre, la Présidente a remercié les présidents des organes subsidiaires pour leurs efforts et a noté que certaines questions examinées par ces organes et restées en suspens avaient été transmises à l'organe directeur compétent pour qu'il donne de nouvelles directives. Elle a informé les Parties qu'elle allait désigner des ministres et des membres de haut rang de sa délégation pour l'aider à animer les discussions sur les questions non résolues ainsi que sur certaines questions figurant à l'ordre du jour des organes directeurs. Elle a déclaré qu'elle organiserait régulièrement des réunions de bilan pour que les travaux se déroulent en toute transparence et de façon inclusive.

47. Les ministres et les membres de la délégation de la Présidente dont les noms suivent ont été désignés :

- a) Examen du Mécanisme international de Varsovie : Ola Elvestuen (Norvège) et Simon Stiell (Grenade) ;
- b) Mesures de riposte : Hussein Rasheed Hassan (Maldives) et Marc Vanheukelen (Union européenne) ;
- c) Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation : Ivan Vejar (Chili) ;
- d) Rapport et mandat du Groupe consultatif d'experts : Eduardo Silva (Chili) ;
- e) Questions de genre et changements climatiques : M. Garrido.

48. À la 8^e séance, la Présidente a rappelé que le SBSTA et le SBI n'avaient pas été en mesure de conclure leur examen de la portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme et que la question avait été transmise à la COP pour un examen plus approfondi.

49. Sur proposition de la Présidente, la COP a adopté la décision 5/CP.25, intitulée « Portée du deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation ». La Présidente a remercié M. Vejar pour le travail accompli³¹.

²⁷ FCCC/SBI/2019/9 et Add.1.

²⁸ Les autres recommandations du SBI sont indiquées dans le présent rapport au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

²⁹ Voir le document FCCC/SBI/2019/20, par. 55.

³⁰ Voir le document FCCC/SBI/2019/9, par. 112.

³¹ Les résultats des autres consultations menées par les ministres et les membres de haut rang de la délégation de la Présidente sont pris en compte dans le présent rapport au titre du point de l'ordre du jour correspondant ou dans le rapport de l'organe directeur compétent.

IV. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

50. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI³².

51. À sa 7^e séance, sur recommandation du SBI³³, la COP a adopté la décision 6/CP.25, intitulée « Révision des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ».

52. Sur proposition de la Présidente, la COP a pris note des conclusions du SBI sur la question³⁴.

V. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 5 de l'ordre du jour)

53. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI³⁵.

54. À la 8^e séance, la Présidente a rappelé que le SBI n'avait pas été en mesure de conclure son examen du mandat du Groupe consultatif d'experts et que la question avait été transmise à la COP en vue de nouvelles directives. La Présidente a remercié M. Silva d'avoir entrepris en son nom des consultations sur la question.

55. Sur proposition de la Présidente, la COP a examiné et adopté les conclusions figurant au paragraphe 56 ci-dessous.

56. La COP a demandé que le SBI à sa cinquante-deuxième session continue d'examiner et de réviser le mandat du Groupe consultatif d'experts³⁶, en tenant compte de la note informelle sur le rapport et le mandat du Groupe³⁷, en vue d'arrêter et de recommander un projet de décision sur la question pour examen et adoption à la vingt-sixième session de la COP.

57. Un représentant d'une Partie s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique a fait part de sa préoccupation, dont le Président a pris note, quant à l'impossibilité de parvenir à un accord sur cette question et a demandé que sa déclaration soit consignée dans le rapport de la session³⁸.

58. La COP a pris note des candidatures proposées pour le Groupe consultatif d'experts³⁹.

³² Point 3 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention ».

³³ FCCC/SBI/2019/9, par. 20.

³⁴ FCCC/SBI/2019/20, par. 12.

³⁵ Point 4 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention ».

³⁶ Décision 11/CP.24, par. 5.

³⁷ La note informelle a été établie le 11 décembre 2019 sous la pleine responsabilité du facilitateur à titre de contribution aux consultations de la présidence sur la question. La teneur de la note ne devrait pas être considérée comme une indication sur l'issue définitive des négociations. La note est disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/documents/204423>.

³⁸ On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-blank-template-2> (à partir de 0:43:39).

³⁹ Voir la note 24 ci-dessus.

VI. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 6 de l'ordre du jour)

59. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI⁴⁰.

60. À la 7^e séance, la Présidente a rappelé que le SBSTA et le SBI n'avaient pas achevé l'examen de cette question au cours de leur session.

61. À la 8^e séance, la Présidente a noté que le Comité de l'adaptation était dans l'attente d'une candidature et a engagé les groupes concernés à poursuivre les consultations et à soumettre la candidature manquante à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2020 au plus tard. Une fois cette candidature reçue par la Secrétaire exécutive, le membre désigné serait réputé élu à la vingt-cinquième session de la COP, conformément à la pratique établie.

62. Sur proposition de la Présidente, la COP a élu au Comité de l'adaptation les membres suivants⁴¹ :

Comité de l'adaptation

États d'Afrique	Mariam Allam (Égypte) Funanani Muremi (Afrique du Sud)
États d'Asie et du Pacifique	Liu Shuo (Chine)
États d'Europe orientale	Iryna Trofimova (Ukraine)
États d'Europe occidentale et autres États	Navina Sanchez Ibrahim (Allemagne) Alessandra Sgobbi (Italie)
Parties visées à l'annexe I de la Convention	Meredith Ryder-Rude (États-Unis d'Amérique)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	Naeem Ashraf (Pakistan)

VII. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 7 de l'ordre du jour)

63. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI⁴².

64. La Présidente a rappelé que la COP, à sa vingt-quatrième session, avait été invitée à examiner la question de son autorité sur le Mécanisme international de Varsovie, y compris son Comité exécutif, et des directives qu'elle leur adresse⁴³.

65. La Présidente a proposé que les Parties s'en tiennent à l'approche adoptée provisoirement à la vingt-quatrième session de la COP, selon laquelle la COP resterait saisie des conclusions de l'examen du rapport du Comité exécutif et des résultats de l'examen du Mécanisme international de Varsovie. Elle a déclaré qu'il serait procédé ainsi

⁴⁰ Point 3 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA et point 10 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Rapport du Comité de l'adaptation ».

⁴¹ Voir la note 24 ci-dessus.

⁴² Point 4 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA et point 9 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme ».

⁴³ FCCC/CP/2018/10, par. 82.

sans préjuger de l'issue des consultations sur la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie. La Présidente a également proposé qu'un membre de haut rang de sa délégation tiende des consultations informelles sur la question de l'autorité de la COP sur le Mécanisme international de Varsovie et des directives à lui adresser. La COP a approuvé l'approche décrite par la Présidente.

66. Un représentant d'une Partie a fait une déclaration⁴⁴.

67. À la reprise de la 8^e séance, le 15 décembre, la Présidente a informé la COP que l'examen de la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie n'avait pas été conclu à la session en cours et que la COP poursuivrait à sa vingt-sixième session l'examen des questions y relatives.

68. Sur proposition de la Présidente, la COP a adopté la décision 2/CP.25, intitulée « Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme », dans laquelle elle prend note de la décision 2/CMA.2 portant le même titre. La Présidente a remercié M. Elvestuen et M. Stiell d'avoir animé en son nom les débats sur l'examen du Mécanisme international de Varsovie.

69. Un représentant d'une Partie s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et des Tuvalu a déclaré que la décision 2/CP.25 ne préjugerait pas de l'issue des discussions sur la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie. La Présidente a pris note de leurs préoccupations. Les Parties ont demandé que leurs déclarations soient prises en compte dans le rapport sur les travaux de la session⁴⁵. Un représentant d'une autre Partie a également fait une déclaration.

70. À la 8^e séance, la Présidente a noté que le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie était dans l'attente d'une candidature et a engagé les groupes concernés à poursuivre les consultations et à soumettre la candidature manquante à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2020 au plus tard. Une fois cette candidature reçue par la Secrétaire exécutive, le membre désigné serait réputé élu à la vingt-cinquième session de la COP, conformément à la pratique établie.

71. Agissant sur proposition de la Présidente, la COP a élu au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie les membres suivants⁴⁶ :

*Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes
et préjudices liés aux incidences des changements climatiques*

Parties visées à l'annexe I de la Convention	Louis Loubriat (France)
	Jelena Milos (Union européenne)
	Nathan Ross (Nouvelle-Zélande)
	Victoriia Shtets (Ukraine)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	Nedal Katbehbader (État de Palestine)
	Muhammad Irfan Tariq (Pakistan)
	Loren Legarda (Philippines)
	Le-Anne Roper (Jamaïque)
	Sumaya Zakieldeen (Soudan)

⁴⁴ On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 0:48:40).

⁴⁵ On peut retrouver ces déclarations dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-blank-template-2> (celle du Groupe des 77 et de la Chine commence à 2:22:50 et celle des Tuvalu à 2:24:30).

⁴⁶ Voir la note 24 ci-dessus.

VIII. Questions relatives au financement

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Financement à long terme de l'action climatique

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

72. À la 1^{re} séance, la Présidente a invité la COP à examiner le rapport de synthèse consacré à l'atelier de session de 2019 sur le financement à long terme de l'action climatique⁴⁷, la note du Président de la vingt-quatrième session de la COP sur le troisième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique⁴⁸ et le rapport de compilation-synthèse sur les communications biennales des pays développés parties sur leurs stratégies et démarches actualisées visant à accroître le financement de l'action climatique entre 2014 et 2020⁴⁹.

73. Sur proposition de la Présidente, la COP a établi un groupe de contact sur la question, coprésidé par Robert Moore (Royaume-Uni) et Richard Myungi (République-Unie de Tanzanie).

74. À la reprise de la 8^e séance, la Présidente a remercié M. Moore et M. Myungi pour leurs efforts et a noté que la COP n'avait pas achevé l'examen de cette question à la session en cours.

75. Des déclarations ont été faites par des représentants de Parties au nom du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États arabes, de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay, de l'Union européenne et de ses États membres, et des Pays en développement animés du même esprit, ainsi que par les représentants de 10 autres Parties. Le Groupe des États d'Afrique, l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay, et les Pays en développement animés du même esprit se sont déclarés déçus par l'absence de résultat sur cette question et ont demandé que leurs déclarations soient prises en compte dans le rapport sur les travaux de la session⁵⁰.

B. Questions relatives au Comité permanent du financement

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

76. À la 1^{re} séance, la Présidente a invité la COP à examiner le rapport du CPF⁵¹. La Présidente a remercié les Coprésidents du Comité, Ayman Shasly (Arabie Saoudite) et Ismo Ulvila (Union européenne), pour leurs qualités d'organisation, ainsi que les membres du CPF pour le travail accompli au cours de l'année. Sur proposition de la Présidente, cette question a été examinée par le groupe de contact qui était également saisi du point subsidiaire 8 a) de l'ordre du jour (Financement à long terme de l'action climatique).

77. À la reprise de la 8^e séance, sur proposition de la Présidente, la COP a adopté la décision 11/CP.25, intitulée « Questions relatives au Comité permanent du financement ».

78. À la 8^e séance, la Présidente a noté que le CPF était dans l'attente de candidatures et a engagé les groupes concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2020 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres désignés seraient réputés élus à la vingt-cinquième session de la COP, conformément à la pratique établie.

⁴⁷ FCCC/CP/2019/4.

⁴⁸ FCCC/CP/2019/7.

⁴⁹ FCCC/CP/2019/INF.1.

⁵⁰ On peut retrouver ces déclarations dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-blank-template-2> (celles du Groupe des États d'Afrique commencent à 2:39:53 et 2:53:53, celle des Pays en développement animés du même esprit à 2:47:56, et celle de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay à 2:47:00).

⁵¹ FCCC/CP/2019/10-FCCC/PA/CMA/2019/3 et Add.1 et 2.

79. Agissant sur proposition de la Présidente, la COP a élu au CPF le membre suivant⁵² :

Comité permanent du financement

Parties non visées à l'annexe I de la Convention Zhu Liucui (Chine)

C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds

(Point 8 c) de l'ordre du jour)

80. À la 1^{re} séance, la Présidente a invité la COP à donner au Fonds vert pour le climat des orientations sur les politiques, les priorités en matière de programme et les critères d'admissibilité, en tenant compte du rapport annuel du Fonds à la COP⁵³, du rapport annuel du CPF⁵⁴ et du rapport annuel sur le fonctionnement du registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national⁵⁵.

81. La Présidente a remercié les Coprésidents du Conseil du Fonds vert pour le climat, Nagmeldin Goutbi Elhassan Mahmoud (Soudan) et Josceline Wheatley (Royaume-Uni), pour leurs qualités d'organisation et les membres du Conseil pour le travail accompli au cours de l'année.

82. Sur proposition de la Présidente, la COP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par Toru Sugio (Japon) et Amena Yauvoli (Fidji).

83. À la reprise de sa 8^e séance, la COP, sur proposition de la Présidente, a adopté la décision 12/CP.25, intitulée « Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ». La Présidente a remercié M. Sugio et M. Yauvoli pour le travail accompli.

D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds

(Point 8 d) de l'ordre du jour)

84. À la 1^{re} séance, la Présidente a invité la COP à donner au FEM des directives sur les politiques, les priorités en matière de programme et les critères d'admissibilité, en tenant compte du rapport annuel du Fonds à la COP⁵⁶, du rapport annuel du CPF⁵⁷ et du rapport annuel sur le fonctionnement du registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national⁵⁸.

85. Elle a remercié la Directrice générale et Présidente du FEM, Naoko Ishii, et le secrétariat du FEM pour le travail accompli au cours de l'année.

86. Sur proposition de la Présidente, cette question a été examinée par le groupe de contact qui étudiait également le point subsidiaire 8 c) de l'ordre du jour, « Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ».

87. À la reprise de sa 8^e séance, la COP, sur proposition de la Présidente, a adopté la décision 13/CP.25, intitulée « Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ».

⁵² Voir la note 24 ci-dessus.

⁵³ FCCC/CP/2019/3 et Add.1.

⁵⁴ Voir la note 51 ci-dessus.

⁵⁵ FCCC/CP/2019/INF.2.

⁵⁶ FCCC/CP/2019/5 et Add.1.

⁵⁷ Voir la note 51 ci-dessus.

⁵⁸ Voir la note 55 ci-dessus.

IX. Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

(Point 9 de l'ordre du jour)

88. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI⁵⁹.

89. À sa 7^e séance, sur la recommandation conjointe du SBSTA⁶⁰ et du SBI⁶¹, la COP a adopté la décision 14/CP.25, intitulée « Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques au moyen du Mécanisme technologique ».

90. À la 8^e séance, la Présidente a noté que le Comité exécutif de la technologie et le Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques étaient dans l'attente de candidatures et a engagé les groupes concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2020 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres désignés seraient réputés élus à la vingt-cinquième session de la COP, conformément à la pratique établie.

91. Agissant sur proposition de la Présidente, la COP a élu au Comité exécutif de la technologie les membres suivants⁶² :

Comité exécutif de la technologie

Parties visées à l'annexe I de la Convention	Dinara Gershinkova (Fédération de Russie)
	Stefanos Minas (Grèce)
	Igor Onopchuk (Ukraine)
	Élodie Trauchessec (France)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	A. K. M. Rafique Ahammed (Bangladesh)
	Jorge Castro (Uruguay)
	Suil Kang (République de Corée)
	Clifford Mahlung (Jamaïque)
	Monique Motty (République démocratique du Congo)

92. La COP a également élu au Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques les membres ci-après⁶³ :

Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques

Parties visées à l'annexe I de la Convention	Mykhailo Chyzhenko (Ukraine)
	Moa Forstorp (Suède)

⁵⁹ Point 5 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA et point 13 a) de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ».

⁶⁰ FCCC/SBSTA/2019/5, par. 12.

⁶¹ FCCC/SBI/2019/20, par. 56.

⁶² Voir la note 24 ci-dessus.

⁶³ Voir la note 24 ci-dessus.

Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques

Orly Jacob (Canada)

Parties non visées à l'annexe I de la Convention Zhong Ping (Chine)

Peter Tarfa (Nigeria)

X. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 10 de l'ordre du jour)

93. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁶⁴.

94. À sa 7^e séance, sur recommandation du SBI⁶⁵, la COP a adopté les décisions suivantes :

a) Décision 8/CP.25, intitulée « Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2019 » ;

b) Décision 9/CP.25, intitulée « Examen du Comité de Paris sur le renforcement des capacités » ;

c) Décision 10/CP.25, intitulée « Quatrième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre de la Convention ».

95. Également sur recommandation du SBI⁶⁶, la COP a recommandé à la CMA, pour examen et adoption, un projet de décision sur les dispositions institutionnelles initiales pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'Accord de Paris.

96. À la 8^e séance, la Présidente a noté que le Comité de Paris sur le renforcement des capacités était dans l'attente de candidatures et a engagé les groupes concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2020 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres désignés seraient réputés élus à la vingt-cinquième session de la COP, conformément à la pratique établie.

97. Sur proposition de la Présidente, la COP a élu au Comité de Paris sur le renforcement des capacités les membres suivants⁶⁷ :

Comité de Paris sur le renforcement des capacités

États d'Afrique	Renilde Ndayishimiye (Burundi)
États d'Asie et du Pacifique	Yongxiang Zhang (Chine)
États d'Europe orientale	Marzena Chodor (Pologne)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Tumasie Blair (Antigua-et-Barbuda)
États d'Europe occidentale et autres États	Hayley Gillooly (États-Unis)
Petits États insulaires en développement	Crispin d'Auvergne (Sainte-Lucie)

⁶⁴ Point 15 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Questions relatives au renforcement des capacités dans les pays en développement ».

⁶⁵ FCCC/SBI/2019/20, par. 75 a) à c).

⁶⁶ FCCC/SBI/2019/20, par. 75 d).

⁶⁷ Voir la note 24 ci-dessus.

XI. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 11 de l'ordre du jour)

98. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁶⁸.

99. À sa 7^e séance, la COP a pris note des conclusions du SBI⁶⁹ sur la question.

XII. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 12 de l'ordre du jour)

100. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI⁷⁰.

101. À la reprise de la 8^e séance, la Présidente a rappelé que le SBSTA et le SBI n'avaient pas été en mesure de conclure leur examen et que la question avait été transmise à la COP en vue de nouvelles directives. La Présidente a remercié M. Hassan et M. Vanheukelen d'avoir entrepris en son nom des consultations sur la question.

102. Sur proposition de la Présidente, la COP a adopté la décision 4/CP.25, intitulée « Plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre ».

XIII. Questions de genre et changements climatiques

(Point 13 de l'ordre du jour)

103. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁷¹.

104. À la 8^e séance, la Présidente a rappelé que le SBI n'avait pas été en mesure de conclure son examen et que la question avait été transmise à la COP en vue de nouvelles directives. La Présidente a remercié M. Garrido d'avoir entrepris en son nom des consultations sur la question.

105. Sur proposition de la Présidente, la COP a adopté la décision 3/CP.25, intitulée « Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes ».

⁶⁸ Point 11 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Questions relatives aux pays les moins avancés ».

⁶⁹ FCCC/SBI/2019/20, par. 40 à 54.

⁷⁰ Point 9 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA et point 16 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ».

⁷¹ Point 17 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Questions de genre et changements climatiques ».

XIV. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15

(Point 14 de l'ordre du jour)

A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention

(Point 14 a) de l'ordre du jour *laissé en suspens*)

B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

106. À la 1^{re} séance, la Présidente a rappelé que ce point subsidiaire de l'ordre du jour avait été laissé en suspens à la vingt-quatrième session de la COP et que, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question avait été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session de la COP. Elle a proposé qu'un membre de haut rang de sa délégation tienne en son nom des consultations informelles sur ce sujet.

107. À la 7^e séance, la Présidente a remercié M. Garrido d'avoir entrepris ces consultations et a noté que la COP n'avait pas achevé l'examen de la question à la session en cours.

XV. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats

(Point 15 de l'ordre du jour *laissé en suspens*)

XVI. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 16 de l'ordre du jour)

A. Rapport d'audit et états financiers de 2018

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

108. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que les questions visées aux alinéas a) et b) du point 16 de l'ordre du jour étaient inscrites à l'ordre du jour du SBI⁷².

109. À sa 7^e séance, la COP, sur la recommandation du SBI⁷³, a adopté la décision 18/CP.25, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

C. Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021

(Point 16 c) de l'ordre du jour)

110. À sa 7^e séance, la COP a pris note des projets de décision sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021 dont l'adoption par la COP à sa vingt-cinquième session avait été recommandée à la cinquantième session du SBI⁷⁴.

⁷² Point 19 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

⁷³ FCCC/SBI/2019/20, par. 85.

111. Sur proposition de la Présidente, la COP a adopté la décision 17/CP.25, intitulée « Budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ».

D. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention

(Point 16 d) de l'ordre du jour)

112. À la 1^{re} séance, la Présidente a rappelé qu'à sa vingt-quatrième session la COP n'avait pas achevé l'examen de la question et que, conformément à l'alinéa c) de l'article 10 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, elle avait donc été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session de la COP.

113. La Présidente a proposé qu'un membre de haut rang de sa délégation tienne en son nom des consultations informelles sur la question.

114. À la 7^e séance, la Présidente a remercié M. Garrido d'avoir entrepris ces consultations et a noté que la COP n'avait pas achevé l'examen de la question à la session en cours.

XVII. Réunion de haut niveau

(Point 17 de l'ordre du jour)

115. À la 3^e séance commune de la COP, de la CMP à sa quinzième session et de la CMA à sa deuxième session, le 10 décembre, la Présidente a ouvert la réunion conjointe de haut niveau des trois organes et a fait une déclaration. Des déclarations ont également été faites par les intervenants suivants : Alejandro Sanz, un musicien espagnol ; Petteri Taalas, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale ; Teresa Ribera, Ministre espagnole de la transition écologique ; Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la Convention ; et Tijjani Muhammad-Bande, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-quatorzième session⁷⁵.

116. À la 1^{er} séance plénière informelle de bilan, la Présidente a désigné M^{me} Ribera et Masagos Zulkifi (Singapour) pour animer les discussions sur la décision 1/CP.25.

117. À la 8^e séance, sur proposition de la Présidente, la COP a adopté la décision 1/CP.25, intitulée « Chili Madrid – Le temps de l'action ». La Présidente a remercié M^{me} Ribera et M. Zulkifi pour leur travail acharné.

118. Des déclarations ont été faites par des représentants des Parties au nom du Groupe des États d'Afrique, de l'AILAC, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'Union européenne et de ses États membres, des pays les moins avancés, et par les représentants de 15 autres Parties⁷⁶.

A. Déclarations des Parties

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

119. Au cours de la réunion de haut niveau, 163 déclarations ont été faites : 4 par des chefs d'État ou de gouvernement, 2 par des vice-premiers ministres, 3 au nom de groupes de Parties et 154 par des ministres ou des représentants de Parties⁷⁷.

120. Antigua-et-Barbuda, le Brunei Darussalam, la Jamaïque et le Libéria ont demandé à faire publier leurs déclarations sur le site Web de la Convention en lieu et place d'une lecture en séance⁷⁸.

⁷⁴ FCCC/SBI/2019/9, par. 152.

⁷⁵ Voir la note 3 ci-dessus.

⁷⁶ On peut retrouver ces déclarations dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-blank-template-2> (à partir de 0:07:05).

⁷⁷ Voir la note 3 ci-dessus.

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

121. À la 4^e séance commune de la COP, de la CMP et de la CMA, le 10 décembre, 28 déclarations ont été faites par des représentants d'OIG et d'ONG⁷⁹.

XVIII. Questions diverses

(Point 18 de l'ordre du jour)

122. À sa 8^e séance, la COP a noté qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point.

XIX. Conclusion des travaux de la session

(Point 19 de l'ordre du jour)

123. À la 9^e séance commune de la COP, de la CMP et de la CMA, le 15 décembre, la Présidente et des représentants de groupes de Parties et d'organisations admises en qualité d'observateurs ont prononcé des déclarations finales.

124. Des déclarations ont été faites par des représentants de Parties au nom de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay, du Groupe des États d'Afrique, de l'Union européenne et de ses États membres, du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe composite, du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine, des pays les moins avancés, des Pays en développement animés du même esprit, de l'AILAC, de l'Alliance des petits États insulaires, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, et du Groupe des États arabes, ainsi que par les représentants de trois autres Parties. Certaines Parties ont présenté des déclarations écrites⁸⁰.

125. Des déclarations ont été faites également par des représentants d'ONG du monde des affaires et de l'industrie, d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG d'agriculteurs, d'ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche, d'ONG syndicales, d'ONG de jeunes, d'organisations de peuples autochtones, ainsi que du Groupe Femmes et genre.

A. Adoption du projet de rapport de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties

(Point 19 a) de l'ordre du jour)

126. À sa 10^e séance, le 15 décembre, la COP a examiné le projet de rapport de sa vingt-cinquième session⁸¹ et, sur proposition de la Présidente, a autorisé le Rapporteur à compléter ledit rapport, sous la direction de la Présidente et avec le concours du secrétariat.

127. Le Secrétaire exécutif adjoint a présenté une estimation préliminaire des incidences administratives et budgétaires de certaines des décisions adoptées au cours de la session, conformément à l'article 15 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

128. Il a informé les Parties que plusieurs dispositions figurant dans les décisions adoptées par la COP, la CMP et la CMA aux sessions en cours nécessitaient des ressources supplémentaires par rapport au budget de l'exercice biennal 2020-2021. Il faudrait au total 2 millions d'euros pour exécuter les activités suivantes :

a) Au titre du point 3 b) de l'ordre du jour (Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre), 60 000 euros seront nécessaires pour établir en 2020 un rapport de

⁷⁸ Voir la note 3 ci-dessus.

⁷⁹ Voir la note 3 ci-dessus.

⁸⁰ À consulter à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/un-climate-change-conference-december-2019/speeches-and-statements-at-cop-25>.

⁸¹ FCCC/CP/2019/L.1.

synthèse sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention et l'Action pour l'autonomisation climatique. (Une note d'information présentant des options pour les travaux futurs visant à renforcer l'application de l'article 6 de la Convention et de l'article 12 de l'Accord de Paris sera financée au moyen des ressources budgétisées pour l'exercice biennal 2020-2021.) Cette activité entre dans la catégorie des activités temporaires ou à court terme⁸², qui seraient financées par des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires⁸³ ;

b) Au titre du point 7 de l'ordre du jour (Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques), 550 000 euros seront nécessaires au cours de l'exercice biennal 2020-2021 pour organiser des réunions à l'occasion des forums régionaux et soutenir les travaux du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie. Ces activités relèvent de la catégorie des activités temporaires ou à court terme⁸⁴ ;

c) Au titre du point 8 a) de l'ordre du jour (Financement à long terme de l'action climatique), 50 000 euros seront nécessaires pour établir un rapport actualisé en prévision de la vingt-sixième session de la COP, ce qui relève de la catégorie des activités temporaires ou à court terme ;

d) Au titre du point 9 de l'ordre du jour (Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques), 77 000 euros seront nécessaires en 2020 pour organiser en cours de session une journée de la technologie, ce qui relève de la catégorie des activités temporaires ou à court terme⁸⁵ ;

e) Au titre du point 12 de l'ordre du jour (Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre), 860 000 euros seront nécessaires au cours de l'exercice 2020-2021 pour rendre opérationnel le plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, ce qui entre dans la catégorie des activités temporaires ou à court terme⁸⁶ ;

f) Au titre du point 13 de l'ordre du jour (Questions de genre et changements climatiques), 450 000 euros seront nécessaires au cours de l'exercice 2020-2021 pour mettre en œuvre le Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes, montant qui s'ajoute aux besoins recensés pour les travaux liés au genre déjà inclus dans le budget de l'exercice biennal 2020-2021 et devant être financés par des ressources supplémentaires. Ces activités relèvent principalement de la catégorie des activités récurrentes ou à long terme, mais en partie aussi de celle des activités temporaires ou à court terme. Les dépenses à prévoir pour les activités à long terme s'établissent à 350 000 euros, afin de superviser et soutenir la mise en œuvre du processus intergouvernemental et l'action liée au programme de travail. Les moyens financiers prévus pour les activités à court terme, qui se chiffrent à 100 000 euros, sont destinés à faciliter la participation de représentants et d'experts à des activités précises et à soutenir l'élaboration de produits de communication liés au programme de travail.

⁸² Telles que définies pour le budget de la Convention dans le document FCCC/SBI/2019/4, par. 36.

⁸³ La même estimation a été présentée au titre du point 15 de l'ordre du jour de la cinquantième session du SBI dans le document FCCC/SBI/2019/9, par. 160 c).

⁸⁴ La même estimation a été présentée au titre du point 6 de l'ordre du jour de la deuxième session de la CMA dans le document FCCC/PA/CMA/2019/6, par. 78 a).

⁸⁵ La même estimation a été présentée au titre du point 5 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA dans le document FCCC/SBSTA/2019/5, par. 77.

⁸⁶ La même estimation a été présentée au titre du point 10 de l'ordre du jour de la deuxième session de la CMA dans le document FCCC/PA/CMA/2019/6, par. 78 b), et du point 10 de l'ordre du jour de la quinzième session de la CMP dans le document FCCC/CMP/2019/8, par. 65.

129. Le Secrétaire exécutif adjoint a informé la COP que des contributions volontaires seraient sollicitées pour le financement de ces activités au cours de l'exercice biennal 2020-2021 et que les besoins en ressources pour 2022 et au-delà résultant des décisions adoptées aux sessions en cours seraient traités conformément au processus budgétaire établi.

130. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que le secrétariat s'en remettait à la constante générosité des Parties pour que ces activités soient financées en temps voulu et de manière prévisible car, sans leurs contributions, le secrétariat serait dans l'impossibilité d'exécuter les activités prescrites. Il a précisé que les montants en question étaient des estimations préliminaires fondées sur les informations disponibles à cette date.

B. Clôture de la session

(Point 19 b) de l'ordre du jour)

131. À sa 10^e séance, sur proposition d'une Partie, la COP a adopté la résolution 1/CP.25, intitulée « Remerciements au Gouvernement de la République du Chili, au Gouvernement du Royaume d'Espagne et aux habitants de Madrid ».

132. La Présidente a ensuite prononcé la clôture de la vingt-cinquième session de la COP.
